

Demande d'occupation de la voirie pour déménagement

Vous déménagez ou emménagez ?

Si votre véhicule de déménagement risque d'occuper la voie publique, vous pouvez contacter la Police Municipale et faire une demande d'occupation temporaire.

Coordonnées du demandeur

TYPE (obligatoire)

▼
Particulier

Si professionnel, merci de préciser :

NOM DE LA SOCIÉTÉ

SERVICE

VOUS ÊTES (obligatoire)

▼
Madame

NOM

PRÉNOM

Adresse du demandeur

NUMÉRO (EX : 21,24,...)

BÂTIMENT

VOIE (EX : AVENUE FOCH, RUE DU PUIITS) *(obligatoire)*

CODE POSTAL *(obligatoire)*

COMPLÉMENT

EXTENSION

Aucun(e)

VILLE *(obligatoire)*

PAYS *(obligatoire)*

Coordonnées du demandeur

Merci de renseigner votre adresse mail si vous souhaitez recevoir un accusé de réception de votre demande.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Merci de renseigner au moins un numéro de téléphone afin que le service puisse vous joindre en cas de difficulté dans le traitement de votre demande.

Le numéro de téléphone peut contenir un "+" uniquement au début, et ne peut pas contenir d'espaces.

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE FIXE



**Police Municipale
Pluricommunale
POLICE MUNICIPALE
PLURICOMMUNALE**

1 Place du Général de Gaulle CS 34103 74164
Saint-Julien-en-Genevois

 **04 50 35 19 25**

 **Courriel**

 **VOIR LA FICHE**

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :

du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

Nous contacter :

04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/securite-et-prevention/stationnement/demande-d-occupation-de-la-voirie-pour-demenagement-973.html>